

Mesdames et messieurs les membres du comité,

C'est un plaisir de vous présenter mon projet. Intitulé : Révoltes dans les métiers d'ordre. Sociologie politique des mobilisations chez les policiers, gendarmes et agents pénitentiaires, il s'inscrit dans le cadre de mes recherches sur les institutions pénales.

Je commencerai en rappelant 3 critères qui font la force de ce projet : l'angle choisi, la comparaison et enfin, sa faisabilité immédiate.

**1/ L'angle choisi, tout d'abord.** On a l'habitude d'étudier la police, la gendarmerie et la pénitencier sous l'angle des révoltes qu'elles répriment, **mais pas de traiter** de leurs propres mobilisations protestataires. Ce qui m'intéresse, ce sont les mobilisations des acteurs **du rang, du bas de l'échelle**, que l'on voit comme particulièrement soumis. Mais pour exemple, au mois de décembre 2020, des milliers de gardiens de la paix ont distribué des attestations de **non-contrôle d'identité** et des bonbons et pains au chocolat dans les rues. Il ne protestaient pas seulement contre les déclarations du président de la République, qui dénonçait les contrôles au faciès. C'était aussi une tentative de retrouver la sympathie de la population après le second confinement. C'est sur ces mobilisations **sous-étudiées, occultées même**, que je souhaite ouvrir un champ d'études.

**2/Le choix de la comparaison, ensuite, qui** permettra d'étudier les mobilisations qui se déroulent d'un bout à l'autre de la chaîne pénale. Ces trois professions ont en commun d'être des métiers répressifs, dans le contexte du tournant punitif. Mais elles ont aussi chacune leurs spécificités, qui se retrouvent dans les manières de protester. Les policiers protestent en manifestant dans les rues. Les surveillants ferment les prisons à double tour et bloquent les entrées et sorties. Les gendarmes n'ont pas le droit de manifester, ce sont leurs femmes qui le font. S'ils ont pour habitude de se désigner comme des frères d'armes, en contexte de tension, rien

n'est moins sûr : les gendarmes encadrent les manifestations de policiers et les policiers viennent déloger les surveillants grévistes.

**3/La faisabilité immédiate, enfin, du fait de l'ancienneté de ma présence parmi eux.** Ce sont des terrains difficiles d'accès, dans la mesure où ces métiers sont vivement critiqués dans le débat public, qu'ils se vivent comme dans une forteresse assiégée, que leurs représentants ont l'habitude de défendre l'honneur de leur profession dans les médias. Mais j'ai pu gagner leur confiance. J'ai commencé à me familiariser avec la thèse, qui portait sur les **groupes d'intervention régionaux** et leur travail pour la confiscation du patrimoine criminel. J'ai assisté de l'intérieur aux mobilisations policières de l'automne 2016. Avec mon post-doctorat à l'EHESS, là, je me suis vraiment installée parmi eux. Mon inscription au CMH m'a permis de combiner la méthode ethnographique avec **un questionnaire auprès de près de 800 personnels et une quarantaine d'entretiens** sur les conditions de travail durant le confinement. S'ils m'ont permis d'ouvrir les trois terrains (policiers, gendarmes, surveillants pénitentiaires), mes travaux laissent entière **l'énigme du passage aux mobilisations collectives**, que je me propose d'étudier désormais, à travers 3 axes.

## Projet de recherche

**(R)**

Le premier axe se situe à la croisée de la sociologie du travail et des mobilisations. Le but, c'est de réinterroger ce qui a pu être observé dans d'autres corps de métier, les infirmières, les ouvriers. Parce qu'en effet, **les agents de l'ordre sont avant tout des travailleurs.** Ces petits fonctionnaires sont issus des classes populaires et des petites classes moyennes, ils incorporent les normes de leur profession et sont détachés de leur environnement d'origine. AÜSSI, je me demande comment ces institutions parviennent à *intéresser les recrues à l'ordre* et comment des désordres naissent lorsqu'elles ne parviennent plus à le faire, parce que les

policiers en viennent à sympathiser avec ceux qu'ils sont censés réprimer. Je me souviens d'un CRS, qui à propos des gilets jaunes, disait : "on est des pauvres envoyés pour casser d'autres pauvres". Donc, le premier enjeu, c'est d'étudier les répertoires d'action qui se situent à la lisière des *rapports de force dans les collectifs de travail* et des *mobilisations collectives*. Des syndicats policiers ont décrété des journées sans PV pour soutenir les mobilisations sur les ronds-points, quand d'autres ont assuré le comptage autonome des gilets jaunes sur le terrain. Dans cette perspective, je m'interroge sur l'**usage du droit comme arme de répression** utilisée par les acteurs hiérarchiques et les ministères. Ces mobilisations sont toujours fragiles et précaires en raison des nombreuses règles de droit qui sont enfreintes (*interdiction de faire grève, de détourner les équipements, devoir de réserve, devoir de loyauté, secret professionnel*) et les administrations se réservent le droit d'en juger. **Mais le droit est aussi un outil de résistance**, puisque les gendarmes ont fait condamner la France par la Cour Européenne des droits de l'homme en 2015. Et ils ont gagné le droit de s'organiser en association de loi 1901. L'autre enjeu, c'est d'analyser les entreprises morales autour de la promotion d'une autre image, d'un autre sens du service public qui soit, comme le disent systématiquement les acteurs, je cite : "*au service de la population et non pas uniquement de l'Etat*". Comme le disait ce surveillant : "On est pas en guerre contre les détenus, c'est fini, ça. Maintenant on est seulement en guerre contre l'administration". Mais je constate qu'il n'y a pas d'unité autour de ce que devrait être leur métier, au contraire, plusieurs visions des métiers s'affrontent.



Deuxièmement, il s'agira de mener une sociologie des organisations syndicales en analysant les rapports entre les **organisations syndicales** et les **collectifs** qui se sont développés ces dernières années pour les contester. Pourtant, les syndicats dont je parle sont restés les organisations les plus puissantes du monde du travail. **ALORS, Comment expliquer que les syndicats se maintiennent et**

**parviennent à mobiliser alors que la défiance est forte à leur égard ?** ET BIEN, l'hypothèse que je fais, c'est que contrairement au reste du monde du travail, où l'on observe une division du travail entre, les organisations investies dans le mouvement social d'une part et les organisations investies dans les institutions d'autre part, certains syndicats ont réintégré ou confié des responsabilités aux membres des collectifs protestataires. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que ces acteurs protestataires, qui réinvestissent le syndicat, sont souvent plus jeunes, féminins, racisés. C'est par exemple le cas de Linda Kebbab, d'origine algérienne et fille d'ouvrier, porte-parole nationale du syndicat majoritaire chez les gardiens de la paix, auteure d'un livre intitulé : "gardienne de la paix et de la révolte". Il s'agira de voir comment ces jeunes générations trouvent réellement leur place dans le syndicalisme plus ancien, mais en tout cas, c'est l'hypothèse que je fais.

**(R)**

Le but du troisième axe de mon projet est d'apporter une contribution originale aux discussions sur *le « tournant punitif » des démocraties libérales*. La période actuelle est cruciale pour parvenir à l'étudier. Si l'accroissement des exigences de répression et l'augmentation des inégalités sociales ont déjà été amplement analysés, ce travail permet de faire l'hypothèse que *l'appareil répressif est lui-même fragilisé de l'intérieur* par les politiques néo-libérales de baisses de crédit, de moyens et d'effectifs. La mobilisation autour de la réforme des retraites est un cas paradigmatique. Leur régime de retraite, **avantageux**, est en effet inscrit dans la loi de 1948 comme la contrepartie de leur *statut spécial de sujets de l'État*, ce qui implique notamment l'interdiction de faire grève, contrairement au reste de la fonction publique. "Si vous nous prenez nos retraites, nous reprendrons le droit de grève" avaient alors menacé les syndicats. Ce projet permet de combiner les travaux sur les réformes qui touchent l'ensemble du monde du travail et la *sociologie des épreuves d'État*. Parce que, les policiers, les gendarmes, les surveillants, ce ne sont pas des ouvriers, mais ils sont au cœur du pouvoir d'Etat.

Ainsi, leurs grèves du zèle dans les commissariats, les prisons, les postes aux frontières, les dépôts massifs d'arrêts maladie menaçaient directement l'ordre public et l'ordre social.

Pour répondre à ces 3 axes de recherche, **une première étude** portera sur les mobilisations qui ont eu lieu depuis la fin des années 1980 dans les trois professions. Je parviendrai sans peine à aboutir à une centaine d'entretiens pour chacun des trois métiers. Une **deuxième étude** consistera en une sociologie des paroles protestataires qui circulent dans les entre-soi de métier (tracts, publications sur les réseaux sociaux, images, vidéos, blogs, livres, détournement des équipements et des uniformes). Le **troisième terrain** permettra d'étudier les arènes de la confrontation, grâce à l'observation du quotidien des organisations professionnelles et des entretiens avec les représentants hiérarchiques. **Enfin**, ces mobilisations seront replacées dans le contexte européen dans lequel des mouvements semblables se sont fait jour.

En conclusion je dirai qu'à travers la mise en œuvre de ces recherches, **qui me semblent essentielles**, je réaliserai une **sociologie de la crise d'institutions d'ordre confrontées aux désordres de leurs propres agents**. Mieux comprendre les tensions et les mobilisations qui traversent aujourd'hui ces institutions répressives, dans un contexte où elles sont mises en cause par une **proportion** de plus en plus importante de citoyens, soulève finalement la **question fondamentale de leur rôle** dans un État de droit.

Je vous remercie de votre attention et suis maintenant à votre disposition pour vos questions.